

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1541)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 318

présenté par

Mme Fraysse, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,
M. Chassaigne, M. Dolez, M. Sansu, M. Azerot, Mme Bello, M. Marie-Jeanne, M. Nilor et
M. Serville

ARTICLE 26

À l'alinéa 3, après le mot :

« bénéficiant »,

insérer le mot :

« gratuitement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel tendant à assurer à nos concitoyens, la gratuité du service d'information mis en place dans cet article.